

République Française
Département de la Charente
Commune de **MERPINS**

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 12 | 7 | 9 |

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de MERPINS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2022.

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 9 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Présents : Mmes : GALLAU Marie-Christine, MORNET Laura, MM : BARET Jean-René, FAUCHER Mathieu, GALLAU Didier, LUC Jean-Claude, VARACHAUD Gaël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : LAMARQUE Laurence à M. BARET Jean-René, LANDRY Mireille à M. BARET Jean-René
Absent(s) : Mmes : LUC Yvette, NAU Nadine, M. PERONNAUD Patrick

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme MORNET Laura

2022_009 – DECLARATION DE PROJET N°3 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHATEAUBERNARD

M. le maire informe que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Grand Cognac, par délibération du 15.04.2021, a prescrit la déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Châteaubernard et valant déclaration d'intention au titre du code de l'environnement.

Le dossier a été communiqué aux membres du conseil municipal et M. le maire leur demande de faire part de leurs remarques.

Les conseillers municipaux ne formulent pas de remarque particulière et donnent un avis favorable à l'unanimité à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/03/2022
Le Maire
Didier GALLAU


